

On reste confondu devant le si long mutisme des dirigeants de Lactalis.

On demeure interrogatif devant le quasi-laconisme, un mois durant, des membres du gouvernement.

On est interdit lorsqu'on apprend que la grande majorité des distributeurs a continué à vendre des produits dont le retrait était exigé après la date où ils ont eu connaissance du caractère impératif de ce retrait.

On se rend compte qu'à l'heure où chaque produit est référencé, qu'il est donc « traçable », à l'heure où l'informatique est partout présente jusqu'à la moindre caisse enregistreuse... une telle mise en danger sanitaire reste tout à fait possible. On le sait pourtant. On nous l'a assez dit et redit. Le principe de précaution exige que, dès qu'il y a un dysfonctionnement, une erreur, une faute, les responsables concernés fassent preuve d'une totale transparence et tirent immédiatement toutes les conséquences.

L'examen de ce qui s'est passé justifiera évidemment une commission d'enquête parlementaire.

On me permettra un dernier mot. Certains déclarent ici et là que ces faits démontrent qu'il faudrait davantage de contrôle – et donc davantage d'agents de la DGCCRF... Je note que ce sont parfois les mêmes qui se plaignent du trop grand nombre de fonctionnaires... Et je leur rappelle, au cas où cela leur aurait échappé, que la dernière loi de finances se traduit par une diminution de quarante-cinq postes à la DGCCRF.

Jean-Pierre Sueur